

II^e SECTION.

I^{re} question.

LES THÈSES
ET DISSERTATIONS ACADÉMIQUES

*Comment se les procurer, les classer
et les cataloguer,*

par PAUL VANRYCKE,

Bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.

Je n'envisagerai ici que la question des échanges interuniversitaires, comme seul moyen pratique d'obtenir dans les bibliothèques les thèses d'Université. En dehors de ce moyen d'accroissement, il y a lieu d'indiquer : 1^o au point de vue national le dépôt légal dans les pays où existe cette institution; 2^o l'achat. Ce dernier procédé ne peut pas être pratique. Beaucoup de ces brochures sont tirées à trop peu d'exemplaires, quelques-unes éditées dans des villes très différentes de celles où a lieu la soutenance. La plupart ne sont pas mises en vente et souvent, malgré leur prix élevé, vu le nombre de ces dissertations qui, dans le monde entier, par an, doivent s'élever à quinze mille, il est impossible à une Bibliothèque de ne pas avoir de lacunes. L'échange officiel reste donc le seul procédé pratique. Il est toutefois à regretter trop souvent l'inscription « Nicht für den Austausch » à de nombreuses pages du Jahres-Verzeichnis der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften.

C'est donc sur l'échange, seul moyen pratique de posséder les thèses d'Universités, que portera la première partie de mon rapport. Il sera fait exclusivement au point de vue des améliorations à introduire au point de vue français, mais il y a ici

peu de différences entre les procédés d'échange français, allemands ou suédois, sauf que nous échangeons depuis beaucoup moins longtemps que dans les pays germaniques, après avoir cependant donné les premiers l'exemple des échanges de livres. En 1694, en effet, la Bibliothèque royale échange des doubles avec des livres allemands ou anglais. La première trace des échanges universitaires remonte à 1784. L'Université de Mayence propose alors un échange régulier, réalisé seulement en 1817 quand le Sénat de l'Université de Marbourg réussit à former un Tausch-Verein. Celui-ci prend de plus en plus d'extension et en 1900, Leipzig échangeait avec 173 universités, Bonn avec 137, Göttingen avec 197.

La France avait eu un apôtre, M. Vattemare, qui avait passé une partie de sa vie à parcourir l'Europe et l'Amérique pour échanger entre divers pays et la France de nombreux volumes, des médailles, des objets d'arts. En 1848, l'Assemblée nationale supprime tous les crédits inscrits dans ce but au budget et de 1864 à 1875, la France renonça à tout échange. En 1879 on réorganisa le service des échanges et en 1882 un contrat régulier entre les seize centres académiques français et trente universités étrangères permit le premier essai d'échange officiel. Les universités adhérentes furent légèrement augmentées et actuellement il y a échange entre les seize universités françaises et quarante et un établissements ou universités étrangères.

Les universités françaises centralisent tous leurs envois à Paris, à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne où fonctionne le service international d'échange des dissertations et écrits académiques sous la direction de M. Chatelain, conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris auquel a été confié ce service par le Ministre de l'Instruction Publique. Tous les ans, au début d'août, partent pour Paris, de toutes les bibliothèques des universités de Province, les paquets destinés aux quinze universités françaises (auxquelles toutefois, depuis quelques années, le service est fait deux fois par an) et à quarante et une bibliothèques ou universités étrangères.

Ces quarante et un établissements se décomposent ainsi

pour l'Allemagne : Berlin, Bonn, Breslau, Erlangen, Fribourg en Brisgau, Giessen, Göttingue, Greifswald, Halle, Heidelberg, Iéna, Kiel, Königsberg, Leipzig, Marbourg, Munich, Münster, Rostock, Strasbourg, Tubingue et Wurzburg. En Angleterre, l'Université d'Oxford, offre au lieu de thèses, tous les ans, un certain nombre d'ouvrages sortis de ses presses. Les thèses françaises sont également adressées en Suisse, à Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne et Zurich ; en Suède, à Lund et à Upsal ; en Belgique, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à Liège et à Gand ; en Hollande, à Groningue, à Leyde et Utrecht ; en Italie, à la Bibliothèque nationale de Florence et en Danemark, à l'Université de Copenhague. Pour la Russie les conventions n'existent qu'avec l'Université de Juriew (Dorpat) et aux Etats-Unis avec John Hopkins University à Baltimore et Columbia University à New-York. Pour cette dernière, bien qu'entré dans la pratique, l'échange n'est pas officiellement reconnu.

Les universités adhérentes envoient également toutes à Paris leurs dissertations, par paquets distincts, pour les seize universités françaises et, par l'intermédiaire de la Sorbonne, les universités françaises de province reçoivent généralement au début d'octobre les dissertations soutenues dans les Universités échangeantes, pendant l'année scolaire écoulée.

Ces collections sont, par ce moyen officiel d'échange, aussi complètes que possible. Les quarante et un établissements étrangers reçoivent sans aucune exception toutes les dissertations soit d'Etat soit d'université soutenues en France. Comme je l'ai indiqué plus haut, il y a de nombreuses lacunes dans le dépôt des thèses allemandes. Pour les thèses hollandaises il n'y a même pas moyen de se rendre compte de l'absence dans les envois de telle ou telle thèse. C'est ce qui fait regretter l'absence pour la Hollande de l'existence d'un répertoire annuel des thèses comme le Jahres-Verzeichniss allemand ou suisse, le catalogue français ou les listes, imprimées sur papier pelure, des Universités de Lund, d'Upsal ou de Copenhague. Comme pour les Universités de Groningue, de Leyde et d'Utrecht le nombre des exemplaires

déposés n'est pas en proportion avec celui des universités échangeantes, il est difficile à un des établissements auxquels sont adressés les paquets d'échange d'être sûr de posséder annuellement la collection complète des thèses, malgré toute la bonne volonté de nos collègues néerlandais.

Il faut regretter que les conventions d'échanges qui remontent à 1882 n'aient pas été plus libéralement augmentées. Il faut constater en effet l'absence sur les rayons des bibliothèques universitaires d'Europe des thèses américaines, russes ou roumaines. Il est également très difficile à un chercheur de trouver en France les thèses peu nombreuses, il est vrai, de quelques universités anglaises, italiennes ou espagnoles. Je crois, cependant, en ne me plaçant qu'au point de vue français, qu'il serait possible d'accroître assez facilement le nombre des échanges par suite de l'abandon par les facultés, en faveur de la Bibliothèque, des exemplaires disponibles restés en dépôt dans les secrétariats, et il serait alors possible de donner satisfaction en particulier aux universités américaines auxquelles jusqu'à ce jour il n'a pu être accordé des échanges réguliers.

II

En ce qui concerne le classement et le cataloguage des thèses, l'existence des répertoires imprimés sur papier pelure et d'un seul côté pour la France, l'Allemagne, la Suisse, la Suède et le Danemark facilite considérablement la confection des fiches. Il n'y a donc pas lieu de discuter longtemps sur cette question.

Pour le classement, je crois devoir indiquer sommairement celui employé à la Bibliothèque de l'Université de Lille depuis dix ans et qui y a donné, dès son installation, de très bons résultats.

Les thèses, comme dans toutes les bibliothèques universitaires françaises, y sont classées à part et constituent un fonds spécial avec une cote spéciale. Comme il en existe de deux formats, il y a deux séries parallèles de numéros.

Prenons, par exemple, Berlin ; il est donné à cette Université pour ses thèses dix numéros de 50001 à 50010 pour les écrits et thèses de format in-4° et de 55001 à 55010 pour ceux in-8°.

Le n° un est donné aux écrits académiques, quelle que soit l'université, le deux aux programmes des cours. Ainsi, si 55001 est la cote des écrits académiques de Berlin, 55032 est le numéro des programmes des cours d'Erlangen.

55003 indique une thèse de théologie de Berlin, 55033 une de Breslau ; 55004 une thèse de droit de Berlin, comme 55374 est une thèse de droit de Lille et 55414 une de droit de Paris.

Le dernier chiffre 5 est l'indication d'une thèse de médecine, 55115 = thèse de médecine de Kiel ; 55445 = thèse de médecine de Toulouse.

Le 6 est réservé aux sciences : 55106 = thèse de sciences de Léna ; 55186 = thèse de sciences de Lyon.

Le 7 est la propriété de la faculté des lettres : 55457 = thèse de lettres de Groningue ; 55427 = thèse de lettres de Poitiers.

Le 8 est réservé à la pharmacie : 55418 = thèse de pharmacie de Paris ; 55468 = thèse de pharmacie de Leyde.

Le 9 indique les thèses de sciences vétérinaires : 55229 = thèse de Berne ; 55059 = thèse de Giessen.

Le 10 est vacant actuellement.

Nous avons donc les indications suivantes : 55000 indique une thèse ; 55006 est l'indication d'une thèse de sciences comme 55106 ou 55206.

Ceci a permis d'y ajouter, sans bouleverser les cotes, les nouvelles thèses créées par des modifications aux règlements. Il existe en effet en France, depuis la constitution des Universités, des thèses d'Université réservées aux étudiants étrangers à côté des thèses d'Etat. Ces thèses portent les mêmes numéros que les autres. On y ajoute toutefois l'indication U = Université. Ainsi 55378 U. signifie thèse pharmacie Université Toulouse ; 55367 U. = thèse lettres Université Rennes.

Ces numéros vacants permettent l'insertion dans nos Universités de thèses non encore représentées. Ainsi Alger,

jadis Ecole supérieure, créée Université en 1910, possède ainsi toute réservée la place pour les nouvelles thèses de droit ou de médecine qui y ont été soutenues aussitôt la création. De même, dès l'apparition de thèses d'art vétérinaire en Suisse et en Allemagne, on a pu facilement les classer. Le lecteur qui recherche une de ces thèses au catalogue n'a qu'à donner dans la salle un numéro : 55415, 1899, 162. Le garçon sait immédiatement qu'on lui demande une thèse de Paris, médecine, de l'année 1899, n° 162. Il trouve alors dans les dépôts les thèses classées comme des périodiques, reliées dès leur arrivée, dix par dix pour les thèses de médecine de France, quinze ou vingt suivant leur volume pour les thèses allemandes ou suisses, par années scolaires, par ordre alphabétique et par faculté. Au dos du volume se trouve la cote 55375 avec l'année 1899 et les indices des thèses 161 à 170. Chaque Université se distingue de sa voisine par la couleur de la reliure.

On facilite ainsi grandement les recherches. Les thèses ne s'égareront plus dans les cartons où, en raison des travaux multiples du personnel, on les déplaçait trop souvent et le prix de la reliure n'est guère plus élevé que l'achat des cartons.

Depuis dix ans que ce procédé est en usage à Lille, il a donné d'excellents résultats et je ne saurais trop le préconiser.

En terminant je proposerai comme conclusion :

1° qu'il soit étudié, dans chaque pays, les moyens les plus convenables pour étendre l'échange officiel des thèses, de façon à constituer dans chaque pays, sinon dans toutes les Universités, du moins dans les Universités les plus importantes, une collection aussi complète que possible des thèses des Universités d'Europe et d'Amérique, l'échange officiel seul étant le procédé pratique de constituer des collections complètes.

2° afin de faciliter dans ces dépôts le travail considérable de classement, qu'un catalogue officiel imprimé sur pelure et d'un seul côté soit établi (comme le Jahres-Verzeichnis d'Allemagne ou le Catalogue annuel français) par chaque pays admettant l'échange, soit par le Ministère de l'Instruction

Publique, soit par une entente entre les Universités intéressées.

3° les thèses doivent être classées à part par années et par facultés. La conservation dans des cartons facilite trop leur dispersion dans des cartons voisins. Il y a lieu de les relier en recueils factices dès leur entrée.

